SAINT-MARCEL Réunion du Conseil Municipal du 08 Avril 2019 à 20 h 30

COMPTE - RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 08 avril 2019, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

Le procès-verbal de la séance du 4 février 2019 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

<u>Les comptes de gestion 2018</u> dressés par le Receveur n'ont appelé aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

<u>Compte administratif 2018</u> → Les membres de l'assemblée ont voté le compte administratif 2018, pour le budget principal et les budgets annexes Enfance-famille et ZAC des Fontaines.

Le Conseil Municipal s'est ensuite prononcé sur <u>l'affectation définitive des résultats</u> de l'exercice 2018 pour le budget principal et le budget annexe ZAC des Fontaines.

<u>Produits irrécouvrables</u> → Le Conseil Municipal a décidé de décharger le Receveur Municipal de sa responsabilité dans le recouvrement de titres de recettes et a reconnu, comme irrécouvrable le montant de 2 967,67 € (Budget Principal).

Constructions de trois salles de classe – Demandes de subventions → Le Conseil Municipal a accepté le plan de financement et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les aides financières auprès du Conseil Départemental, dans le cadre de l'Appel à projets départemental 2019, et de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour la réalisation des travaux relatifs à la création de trois nouvelles salle de classe élémentaires au sein de l'école Roger Balan.

<u>Transformation du DOJO en équipement multi-activités – Demande de subvention</u> → Le Conseil Municipal a accepté le plan de financement et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Régional au titre du dispositif d'aide à l'aménagement sportif du territoire, pour la réalisation des travaux relatifs à la transformation du DOJO en équipements multi-activités

Aménagement de la rue de la Noue – Demande de subvention → Le Conseil Municipal a accepté le plan de financement et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police, pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue de la Noue.

Garantie d'emprunt – Allongement de la dette → Le Conseil Municipal a accordé sa garantie financière à la SA d'Habitations à Loyer Modéré VILLEO, selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts initialement garantis par la commune de Saint-Marcel.

<u>Tarif complémentaire – Octobre Rose –</u> → Dans le cadre de la manifestation "Octobre Rose", des éventails aux couleurs de l'événement seront en vente. Le Conseil Municipal a fixé à 5,00 € le prix de l'éventail.

Tarifs 2019 – Direction Enfance Jeunesse Famille - Camp d'été Accueils Collectifs de Mineurs → Le Conseil Municipal a adopté les tarifs concernant les camps organisés par la Direction Enfance Jeunesse Famille, pour les jeunes de 8 à 15 ans, qui se dérouleront pendant la période des mois de juillet et août, dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs

<u>Tarif complémentaire 2019 – Utilisation des minibus par les associations locales</u> → Le Conseil Municipal a fixé une participation de 0,06 € par kilomètre aux associations locales, qui bénéficient du prêt des minibus.

<u>Subvention exceptionnelle – Centre Socio Culturel</u> → Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250,00 €, au Centre Socio Culturel, à l'occasion de son 30^{ème} anniversaire.

INTERCOMMUNALITE

<u>Transfert de compétence GEMAPI</u> → Dans le cadre du transfert de charges lié à la compétence GEMAPI, le Conseil Municipal a approuvé le montant de l'Attribution de Compensation définitive.

ADMINISTRATION GENERALE

<u>Délégation de mandat CCAS pour l'organisation de spectacles</u> → Afin que le CCAS puisse bénéficier de la réduction des droits de représentations accordées aux collectivités territoriales, le Conseil Municipal a décidé de mandater le CCAS pour l'organisation des évènements et spectacles.

Tarification Accueils Collectifs de Mineurs - Convention CCAS → Par délibérations du 27 janvier 2014 et du 03 mars 2014, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec la CCAS dont l'objectif était d'apporter un soutien aux familles de Saint-Marcel dans le cadre des inscriptions aux Accueils Collectifs de Mineurs. Cette convention étant arrivée à échéance, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention.

Convention mise à disposition de minibus aux associations locales → La commune met à disposition des associations locales des minibus pour effectuer leurs déplacements. A ce titre, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des minibus définissant les modalités d'utilisation de ces véhicules.

Mise en place de la Journée Citoyenne → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à la mise en place de la Journée Citoyenne fixée au 25 mai 2019 et a accepté de continuer le projet enclenché l'année précédente, soit la réalisation de mobiliers en bois : tables, bancs ... dans le but d'aménager le tour du lac du Grand Pâquier.

<u>Règlement de la Commission d'Appel d'Offres</u> → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la rédaction du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres.

Convention tripartite Ville/Collège/Département → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec le Collège Vivant Denon et le Département de Saône-et-Loire, la convention tripartite relative à la mise à disposition des équipements sportifs, au bénéficie du Collège Vivant Denon pour la réalisation des programmes scolaires d'éducation physique et sportive.

<u>Déploiement de la fibre optique – Conventions ORANGE</u> → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les diverses conventions avec la Société Orange, pour chaque bâtiment communal concerné par le déploiement de la fibre optique.

VOIRIE COMMUNALE

<u>Classement domaine public</u> → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'intégration d'une parcelle dans le domaine public communal au n°15 rue de la Pièce Bonjean et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

BIENS COMMUNAUX - URBANISME

Vente de terrain → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la vente des parcelles cadastrées section ZD n°92 et ZD n°120, situées rue Fontaine Melon pour un montant de 37 000,00 €.

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

<u>Dispositif "Chantiers Utiles" – Conventions</u> → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec la Commune de Châtenoy-en-Bresse et avec la Commune d'Oslon. L'objectif de celle-ci est d'organiser des "chantiers utiles". Ce dispositif permet à des jeunes de réaliser certains petits travaux en direction d'organismes publics. En retour, ces mêmes jeunes bénéficient d'une aide proportionnelle à leur participation. Cette aide vient en déduction des tarifs des séjours organisés par la Direction Enfance Jeunesse Famille.

- Le montant de la prestation à verser par la Commune de Châtenoy-en-Bresse s'élève à 2 354.49 €, à la fin des chantiers jeunes 2019.
- Le montant de la prestation à verser par la Commune d'Oslon s'élève à 1 021.30 €, à la fin des chantiers jeunes 2019

SERVICE CULTURE

Projets culturels 2019/2021 – Demande subvention → Le Conseil Municipal a accepté le plan de financement et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, pour l'attribution d'une première aide financière au titre de "l'Ingénierie culturelle", pour le projet culturel 2019/2021.

Convention Grand Chalon/Espace des Arts – BREAK STORMING 2019 → Dans le cadre de l'action "BREAK STORMING", l'Espace des Arts organise deux représentations décentralisées du spectacle "Outoungou". Ce spectacle, destiné aux élèves du collège ainsi qu'au tout public, doit se dérouler au DOJO Départemental de Saint-Marcel les 3 et 4 avril 2019. Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Espace des Arts.

PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des emplois → Le Conseil Municipal a décidé d'apporter des modifications au tableau des emplois, pour les raisons suivantes :

- 1. Compte tenu de l'importance des travaux à effectuer sur le territoire communal dans le cadre du fleurissement pour les évènements festifs du Tour de France et de Trad'Envol, ainsi que pour le remplacement des agents durant la période de congés estivale, il convient de créer 3 emplois non permanents, à temps complet, de mai à août 2019, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.
- 2. Un agent recruté en janvier 2012 en qualité de contractuel sur le grade de rédacteur, donne entière satisfaction tant dans le domaine des connaissances professionnelles, que dans sa manière de servir la collectivité. Par conséquent, il est proposé de promouvoir cet agent au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe.
- 3. Dans le cadre des propositions d'avancement de grade et de promotion interne, un agent remplit les conditions nécessaires pour prétendre au grade de Technicien. Son dossier sera soumis à la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Saône-et-Loire, qui se réunira prochainement pour émettre un avis, avec pour date d'effet le 1^{er} mai 2018. A ce titre, il convient de modifier le tableau des emplois.
- 4. Suite à l'ouverture du nouvel espace périscolaire Roger Balan, la hausse des effectifs impose à la collectivité le renforcement de l'équipe d'agents en charge de la préparation, du service, de la vaisselle et de l'entretien de la restauration scolaire. Par conséquent, il convient de recruter un agent à raison de 16 heures hebdomadaires durant la période scolaire, pour accroissement temporaire d'activité, en attendant une réorganisation des plannings des agents d'entretien.
- 5. Par délibération en date du 19 novembre 2018, le Conseil Municipal a validé l'engagement de la collectivité dans le dispositif du service civique et a autorisé Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande d'agrément auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Par courrier reçu le 25 février 2019, celle-ci informait la collectivité de l'obtention de l'agrément pour une durée de 3 ans. Par conséquent, il convient de créer sur un emploi non permanent, "ambassadeur de la lutte contre le gaspillage alimentaire", à raison de 24 heures hebdomadaires, pour une durée de 9 mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.